

ARRETE N° 16/2014

Prescrivant l'enquête publique relative à la révision du Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme

Le Maire de MORSEBRONN-LES-BAINS,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R. 123-19,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles R123-17 à R123-23,

VU la délibération en date du 26 mars 2009 prescrivant l'élaboration du PLU et définissant les modalités de la concertation,

VU la délibération en date du 27 février 2014 arrêtant le projet de PLU,

VU l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 16 octobre 2014 désignant un commissaire enquêteur.

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme pour une durée de **31 jours** consécutifs, **du 5 janvier 2015 au 4 février 2015 inclus.**

Article 2 : Monsieur Denis BECKRICH, Ingénieur sécurité pipeline domicilié 1 rue Biehn à GRIESHEIM sur SOUFFEL (67370), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Armand BOHN, employé de Banque retraité – conseiller municipal domicilié 3A rue Monseigneur Vogt à MARLENHEIM (67520), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant une durée de 31 jours consécutifs du lundi 5 janvier 2015 au mercredi 4 février 2015 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 12h et 13h – 17h

Mercredi : 08h30 – 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie.

Article 4 : Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- **Lundi 5 janvier 2015 de 8h30 à 10h30**
- **Lundi 12 janvier 2015 de 15h00 à 17h00**
- **Mercredi 21 janvier 2015 de 9h30 à 11h30**
- **Mercredi 4 février 2015 de 10h00 à 12h00.**

Article 5 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département et au Président du Tribunal administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 6 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- Les Affiches Moniteur

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités seront certifiées par le maire.

Une copie de ces avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion

Fait à Morsbronn-les-Bains, le 02 décembre 2014

Le Maire, Lysianne DUDT

Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- Sous-préfecture de Wissembourg – Haguenau
- Syndicat Mixte du SCOTAN
- Chambre d'agriculture du Bas-Rhin
- Conseil Régional d'Alsace
- Conseil Général du Bas-Rhin
- Chambre de Commerce et d'industrie de Strasbourg
- Chambre des Métiers
- Centre National de la Propriété Forestière
- Institution Nationale des Appellations d'Origine
- Communauté de Commune Sauer Pechelbronn
- DDT Haguenau